

Françoise Berthault-Fuchs
Route du Schuss
Le Plan du Col

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Propriétaire au Plan du Col, le long de la zone d'aménagement prévue dans le cadre de l'enquête publique pour la révision du PLU, je vous sou mets quelques remarques et questions.

Quel est le but de cet aménagement?

-Faire vivre le Col d'Ornon? :

Le col (le vrai) est dynamique avec ses gîtes , son espace restauration où les diverses associations proposent leurs activités fréquentes et variées. Il est fréquenté par les populations locales et les touristes qui apprécient le charme de ce lieu. Il est aussi le relai de l'information sur la région et les possibilités de randonnées.

Les cyclistes nombreux qui ont pour objectif le Col d'Ornon ne s'arrêtent pas avant.

-Faire vivre le Plan du COL 800 m plus bas ? :

Il vit bien déjà, avec les gites présents et très appréciés,

Il vit aussi avec des randonneurs à la journée, dont c'est le lieu de départ, des randonneurs itinérants (tour du Taillefer), de plus en plus nombreux, des camping-car faisant étape de plus en plus nombreux eux aussi, des randonneurs qui y font étape lors de leur périple, et en hiver, les familles de skieurs lorsque la neige veut bien être là.

Il pourrait mieux vivre et être plus dynamique, s'il était aménagé de façon raisonnée. La grande esplanade doit permettre des places de parking suffisantes, un aménagement accueillant avec tables de picnic décentes et en nombre suffisant, utile pour les randonneurs, les camping-car, les personnes qui y bivouaquent, qui font étape, les touristes photographes, les skieurs (piste ou randonnée), et les habitants des vallées proches désirant l'été venir y pic-niquer pour la journée.

Ce lieu possède déjà un WC, une fontaine, des Molok, et un composteur.

On pourrait y associer pour les camping-car, à l'extérieur de la zone touristique, une purge sanitaires, orientée vers la vallée et non vers les habitations, et un terrain de boules.

Cet endroit est un bijou de Nature, ce que les touristes recherchent et apprécient, il faut lui en conserver ce caractère privilégié.

Si il y avait des activités à instaurer, rester sur des activités de NATURE et d'ENVIRONNEMENT, bois, arbres...., mais certainement pas des activités urbaines telles que structures gonflables fluo, incompatibles avec ce lieu, sources de nuisances visuelles et sonores (chaque structure fonctionne avec un compresseur en continu) constatées par huissier pour le précédent parc Amarok.

Que sont ces logements insolites prévus? Des logements saisonniers de vacances? Des logements permanents (proche de la route à grande circulation? Risques montagne ?)

Les constructions du local accueil et des logements insolites épargneraient-elles suffisamment d'arbres nécessaires pour installer l'activité « dans les arbres » ?

Les activités d'eau (potable bien sûr) sur quel réseau d'eau ?

Si on fait le bilan financier décrit P 330 / 660 !!! de ces installations, il est très démesurément onéreux (1,253 MILLION d'euros), financé par diverses sources, mais toujours par nous tous. On imagine qu'il est fait pour être rentable....mais a-t-on tenu compte de l'expérience du parc précédent Amarok 2023/2024 pour étudier la fréquentabilité de ces activités, et du respect des riverains ?

Merci , Monsieur de prendre connaissance des ces notes,